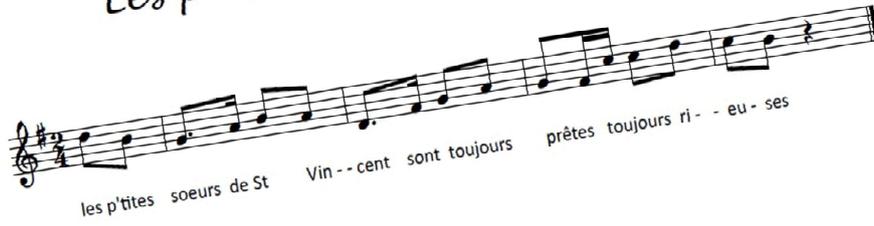


*Les p'tites soeurs de St Vincent*



**VERVIERS 1672 - 2017**

# **PREFACE**

## **De 1672 à 2017, les Filles de la Charité dans la région de Verviers**

En 1672, deux Filles de la Charité arrivent à Verviers pour servir à l'hôpital. Ce sont les premières à quitter la France. Début 2017, les trois dernières religieuses de cette congrégation à Verviers ferment leur maison et quittent la ville pour Banneux et Liège.

Entre ces deux dates, pendant trois cent quarante-cinq ans, combien de religieuses ont-elles vécu et agi dans la région ? En combien de lieux ? Combien de personnes ont-elles servies, enfants, malades, aînés, personnes dans la précarité ?

Tout au long des années, les religieuses ont marqué la vie de l'Eglise mais aussi la vie hospitalière, scolaire et sociale de la région. Malheureusement, suite à la déchristianisation et la crise des vocations, les communautés ont fermé leurs maisons les unes après les autres. Mais leur action a été reprise et relayée de bien des manières, par les pouvoirs publics, des écoles, des associations, des bénévoles.

Pour remercier ces nombreuses religieuses et pour garder mémoire de leur action, nous avons voulu ce petit livre réalisé par Henri Moxhet et Jean-Luc Pitance. En en tournant les pages, vous découvrirez sans doute l'ampleur et la richesse de l'action des Filles de la Charité.

Bonne lecture, bonne découverte !

Aujourd'hui les Filles de la Charité continuent leur action dans les milieux précarisés et en difficulté. Bonne vie, bonne action à celles qui nous quittent, Sœur Anne, Sœur Mary, Sœur Bérengère, et toutes leurs consœurs !

François-Xavier Jacques  
Curé-doyen



*Photos: L'Avenir*

## *Les Filles de la Charité de saint Vincent de Paul*

*Fondées au XVIIe S. par Saint Vincent de Paul (1581-1660) et Sainte Louise de Marillac (1599-1660), les Filles de la charité sont connues dans l'église sous le nom de « Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, Servantes des pauvres ». La première maison est installée à Paris en 1633 et l'ordre est approuvé par Rome en 1655.*

*« Elles auront ordinairement pour monastère la maison des malades, pour cellule une chambre de louage, pour chapelle l'église de la paroisse, pour cloître les rues de la ville et les salles d'hôpitaux, pour clôture l'obéissance, pour grille la crainte de Dieu, pour voile la sainte modestie » (Règle de Saint Vincent)*

*Cet ordre nouveau adopte comme uniforme le costume de la plupart des femmes de la région parisienne : robe grise, un collet et un toquois (ou toquet qui est un bonnet de paysanne). La cornette est une pièce de toile portée par mauvais temps dont saint Vincent autorise le port exceptionnel. Fin du XVIIe S. La supérieure générale Edme Jolly impose la coiffe qui au XVIIIe S. prend des dimensions de plus en plus grande, jusqu'à en devenir gênante. En 1964 elle est remplacée par le voile bleu.*

*Les vœux sont annuels renouvelés le jour de l'Annonciation. « ...je fais vœu pour un an de servir les pauvres, de vivre en chasteté, pauvreté et obéissance... » A remarquer que le service des pauvres vient en plus des vœux traditionnels.*

*Les biens temporels de l'ordre sont le patrimoine des pauvres. La responsable d'une maison est « la sœur servante ». Les sœurs gardent leurs biens personnels mais ne peuvent l'utiliser que pour des œuvres pies. La correspondance est libre.*

*La caractéristique de l'ordre est la confiance absolue en la divine providence. « ... la sainte pauvreté et la confiance en Dieu, les deux bases de la compagnie des Filles de la Charité ... » (Louise de Marillac)*

*A noter qu'à la révolution et sous le régime français, les Filles de la Charité n'ont guère été inquiétées. Elles ne possédaient rien et étaient plutôt considérées comme indispensables. Le plus gros ennui qu'elles aient connu dans la région a été l'interdiction du port de « l'uniforme » pendant quelques années.*

## **L'Hôpital nouveau (1672-1973)**

Le 8 décembre 1668, l'« Hôpital nouveau » ouvrait ses portes.

L'événement s'était fait attendre : trois années de palabres, suivies de sept autres au cours desquelles les travaux de construction ne se hâtèrent pas. Verviers disposait enfin, rue d'Andrimont (actuelle rue Renier) d'une maison de retraite pour vieillards et le promoteur de l'institution, le prêtre Remacle Jodoci, y installait ses premiers pensionnaires : deux hommes et deux femmes.

Le 18 mai 1672, à Paris au faubourg Saint Lazare, un contrat est conclu entre d'une part Monsieur Jodoci, fondé de pouvoir des Consuls et magistrats de la ville de Verviers et d'autre part Monsieur Alméras supérieur général de la congrégation des Filles de la Charité et honnête et charitable fille Maturine Guerin supérieure de la congrégation des Filles de la Charité. Par ce contrat, la congrégation s'engage à fournir deux Filles de la Charité et ensuite une autre ou plusieurs selon le besoin de l'hôpital et les possibilités de la congrégation. Dans ce contrat, tout est prévu. Les sœurs seront logées, nourries et entretenues de meubles, de livres. En cas de décès de l'une d'elles le service et l'enterrement fait selon la coutume avec trois messes se fera au dépens de l'hôpital. Une procédure est prévue au cas où l'une des sœurs ne donnerait pas satisfaction aux administrateurs. Une autre procédure est prévue pour l'accueil éventuel d'une postulante. Les sœurs rendront compte aux administrateurs des dépenses et de la recette des aumônes. La sœur servante, à qui tous ceux de l'hôpital obéiront, pourra aussi distribuer les offices parmi la maison tant à ses sœurs qu'aux domestiques officiers ou convalescents afin que les pauvres soient exactement servis de remèdes et pansés selon leurs besoins. Les sœurs pourront aussi loger d'autres sœurs de leur congrégation qui seraient de passage à Verviers etc etc.

Et c'est ainsi que fin 1672 deux Filles de la Charité s'installent à Verviers bientôt rejointes en 1673 par une troisième. Jeanne Lefort, Augustine Aufroy (ou Anfroy, ou Aneroy?) et Marie des Agaux sont les trois premières Filles de la Charité à servir à Verviers, les premières en Belgique et sans doute les premières hors de France.

La résidence du Châtelet à Andrimont a été construite en 1875 par des Soeurs Franciscaines allemandes chassées de leur pays par le Kulturkampf (combat pour la civilisation) de Bismarck. En 1878 les religieuses allemandes retournent en Allemagne autorisées à rentrer en tant que sœurs hospitalières. La résidence ainsi libérée est rachetée en 1880 par la Commission des Hospices de la ville de Verviers qui y installe la maison de retraite de la rue Renier. Les Filles de la Charité font évidemment partie du déménagement et continueront leur apostolat à Andrimont jusqu'au 31 novembre 1973.



**Pour lire la suite, vous pouvez vous procurer cette brochure de 24 pages richement illustrée au prix de 5€ qui seront remis aux Sœurs pour prolonger leurs missions.**

**Renseignements :**

**Doyen François-Xavier Jacques (087.33.25.33 – [fx.jacques@belgacom.net](mailto:fx.jacques@belgacom.net))**